

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 31 (1960)

Heft: 12

Rubrik: Service postal

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SERVICE POSTAL

Service postal pendant les fêtes de Noël et de Nouvel-An 1960

Jour	Ouverture des guichets	Distribution ¹
Samedi 24 décembre 1960	Comme les samedis, mais au moins jusqu'à 15 heures	Comme les jours ou- vrables ordinaires ²
Dimanche 25 décembre 1960	Comme les dimanches	Pas de distribution
Saint-Etienne Lundi 26 décembre 1960	Dans les localités où ce jour est férié : Comme les dimanches	Pas de distribution
	Dans les localités où ce jour n'est pas férié : Comme les jours ou- vrables ordinaires ; restrictions selon les conditions locales	Restrictions selon les conditions locales
Samedi 31 décembre 1960	Comme les samedis, mais au moins jusqu'à 15 heures	Comme les jours ou- vrables ordinaires
Jour de l'An Dimanche 1^{er} janvier 1961	Comme les dimanches	Pas de distribution
Lundi 2 janvier 1961	Comme les jours ou- vrables ordinaires ; restrictions selon les conditions locales	Comme les jours ou- vrables ordinaires ; restrictions selon les conditions locales

¹ Dans tous les offices qui effectuent trois distributions de la poste aux lettres, une distribution sera supprimée du 21 décembre au 5 janvier ; dans les circonscriptions avec service de distribution mixte, cette distribution sera supprimée à partir du 1^{er} décembre déjà, jusqu'au 5 janvier 1961.

² Le 24 décembre, les colis seront distribués deux fois dans les localités qui avaient précédemment deux distributions de ce genre.

La levée des boîtes s'effectuera conformément aux normes existantes, hormis les samedis 31 décembre et 1^{er} janvier qui seront considérés comme des jours ouvrables ordinaires (sans levée matinale le dimanche).